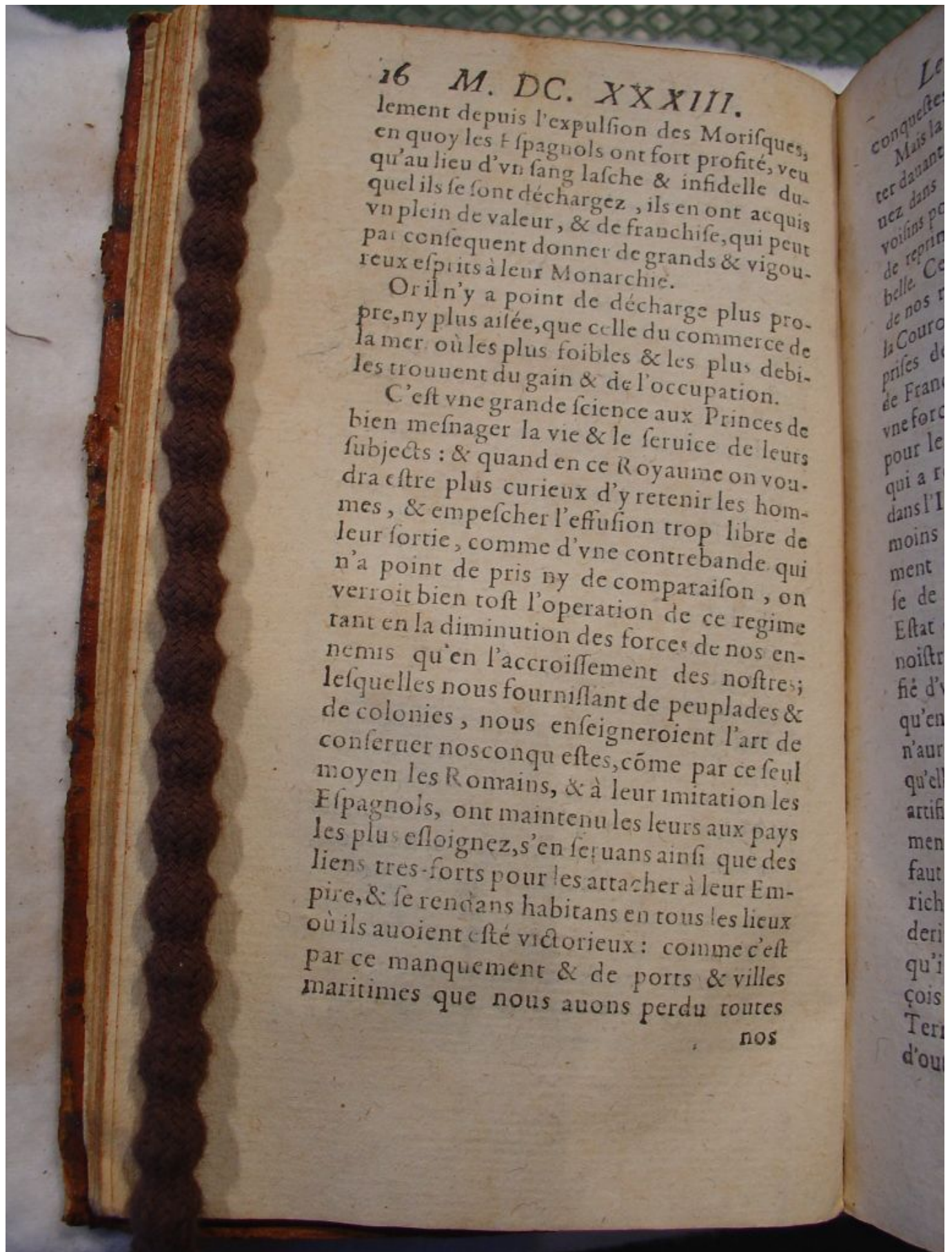
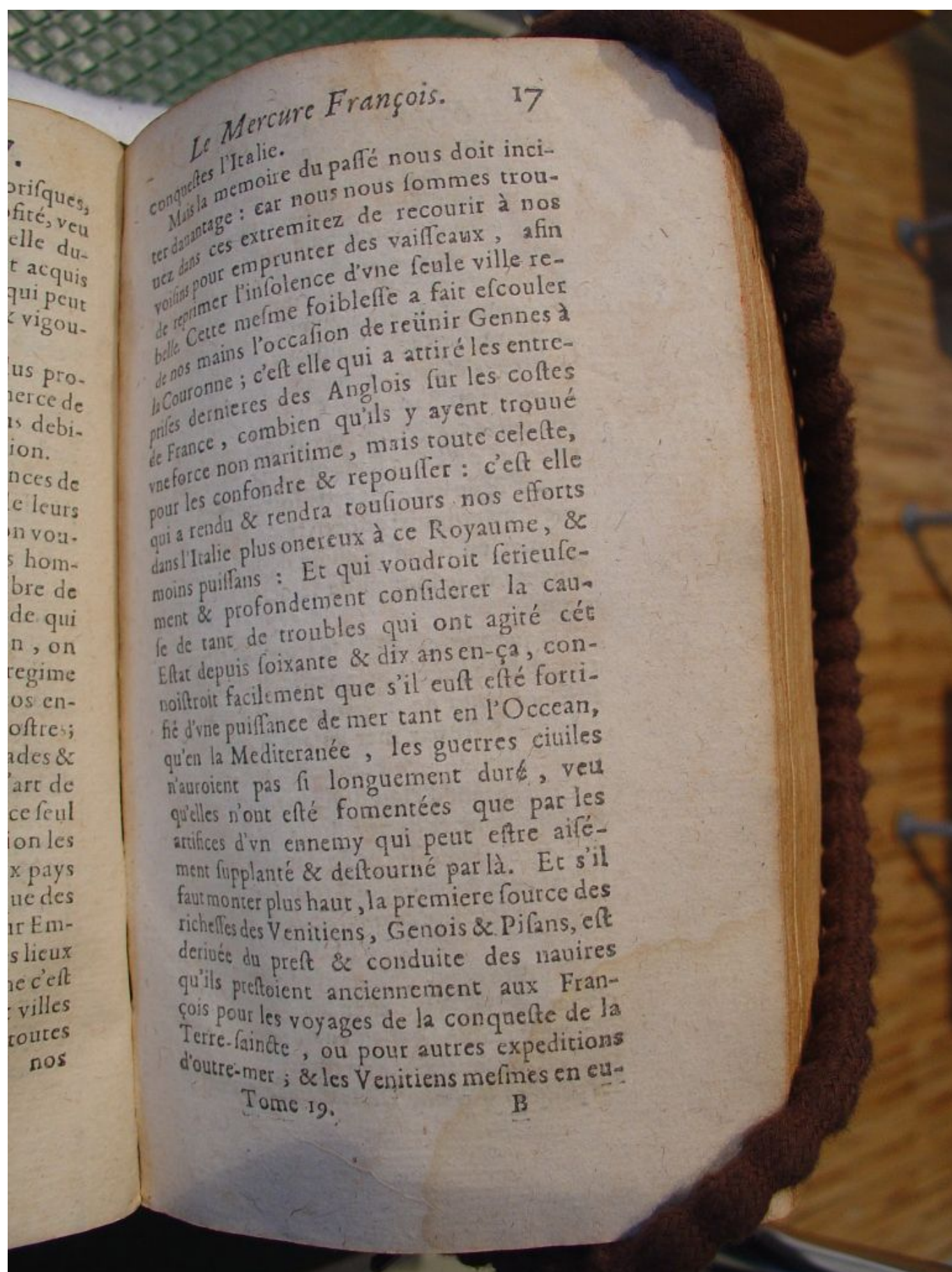


1633_0016.jpg



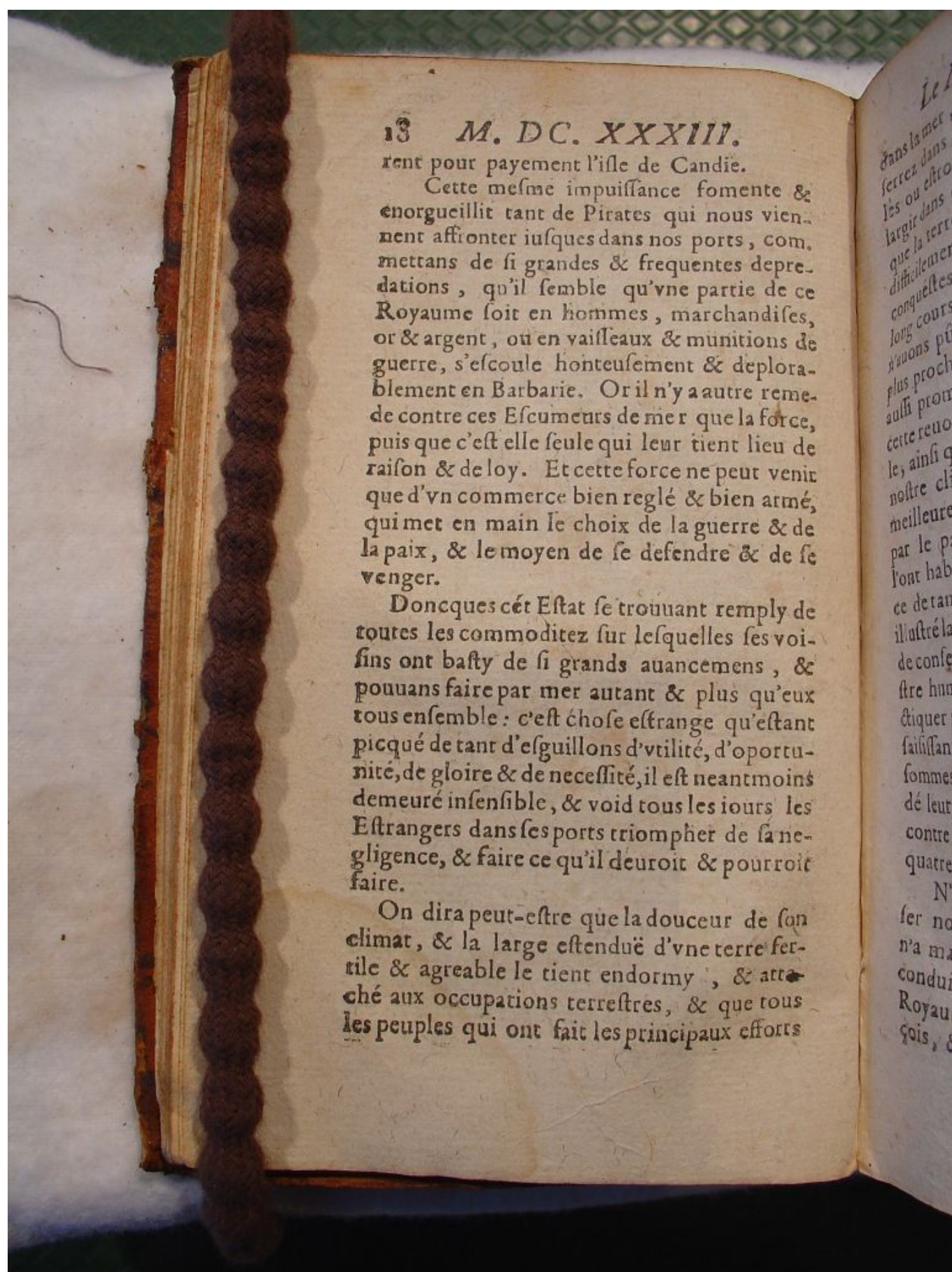
1633_0017.jpg



1633_0705.jpg



1633_0018.jpg



13 M. DC. XXXIII.

rent pour payement l'isle de Candie.

Cette mesme impuissance foment & enorgueillit tant de Pirates qui nous viennent affronter iusques dans nos ports, com. mettans de si grandes & frequentes depredations, qu'il semble qu'une partie de ce Royaume soit en hommes, marchandises, or & argent, ou en vaisseaux & munitions de guerre, s'escole honteusement & deplorablement en Barbarie. Or il n'y a autre remede contre ces Escumeurs de mer que la force, puis que c'est elle seule qui leur tient lieu de raison & de loy. Et cette force ne peut venir que d'un commerce bien reglé & bien armé, qui met en main le choix de la guerre & de la paix, & le moyen de se defendre & de se venger.

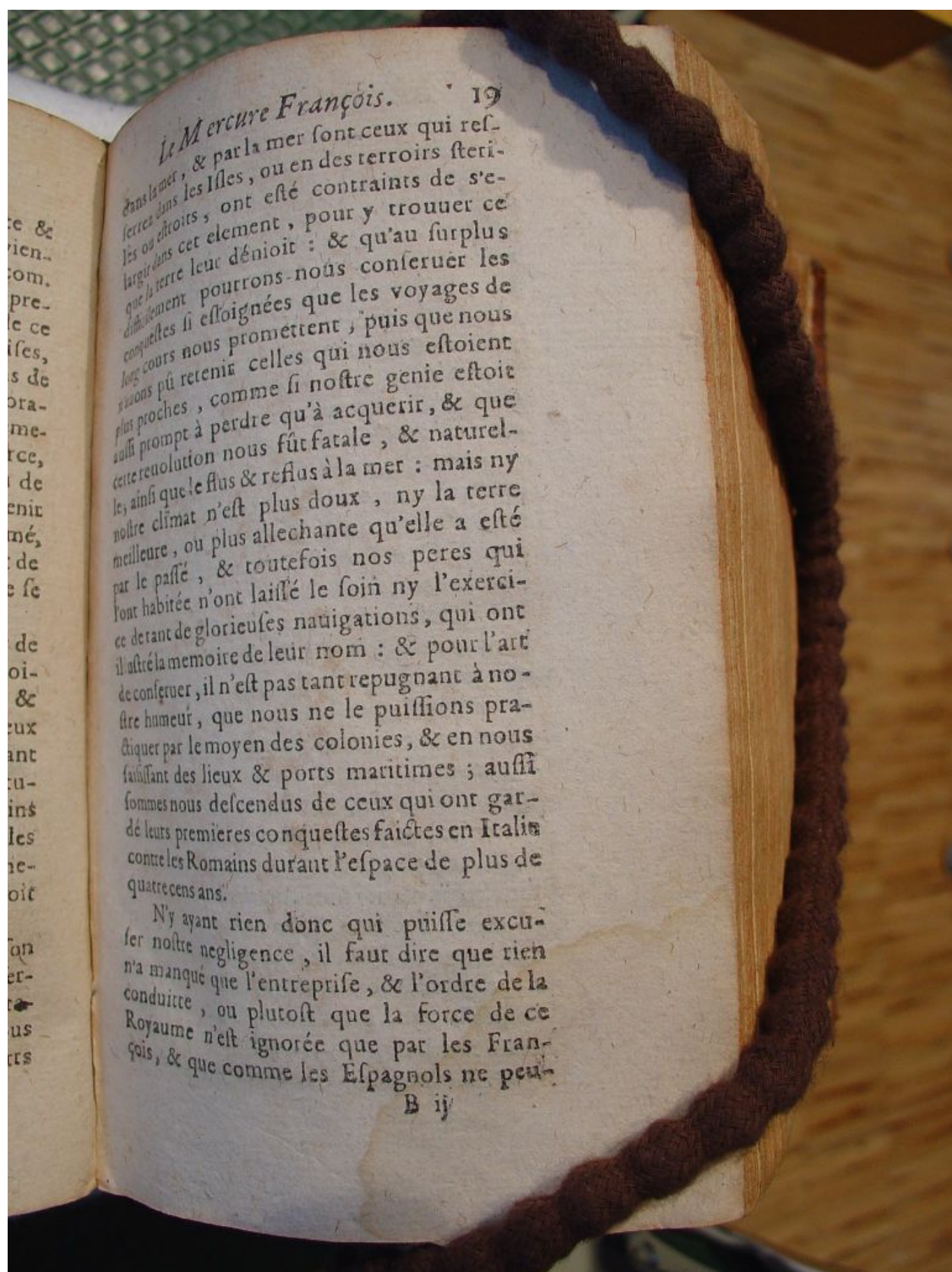
Doncques cet Estat se trouvant remply de toutes les commoditez sur lesquelles ses voisins ont basti de si grands auancemens, & pouuans faire par mer autant & plus qu'eux tous ensemble: c'est chose estrange qu'estant picqué de tant d'esguillons d'utilité, d'oportunité, de gloire & de necessité, il est neantmoins demeuré insensible, & void tous les iours les Estrangers dans ses ports triompher de sa negligence, & faire ce qu'il deuroit & pourroit faire.

On dira peut-estre que la douceur de son climat, & la large estenduë d'une terre fertile & agreable le tient endormy, & attaché aux occupations terrestres, & que tous les peuples qui ont fait les principaux efforts

1633_0706.jpg



1633_0019.jpg



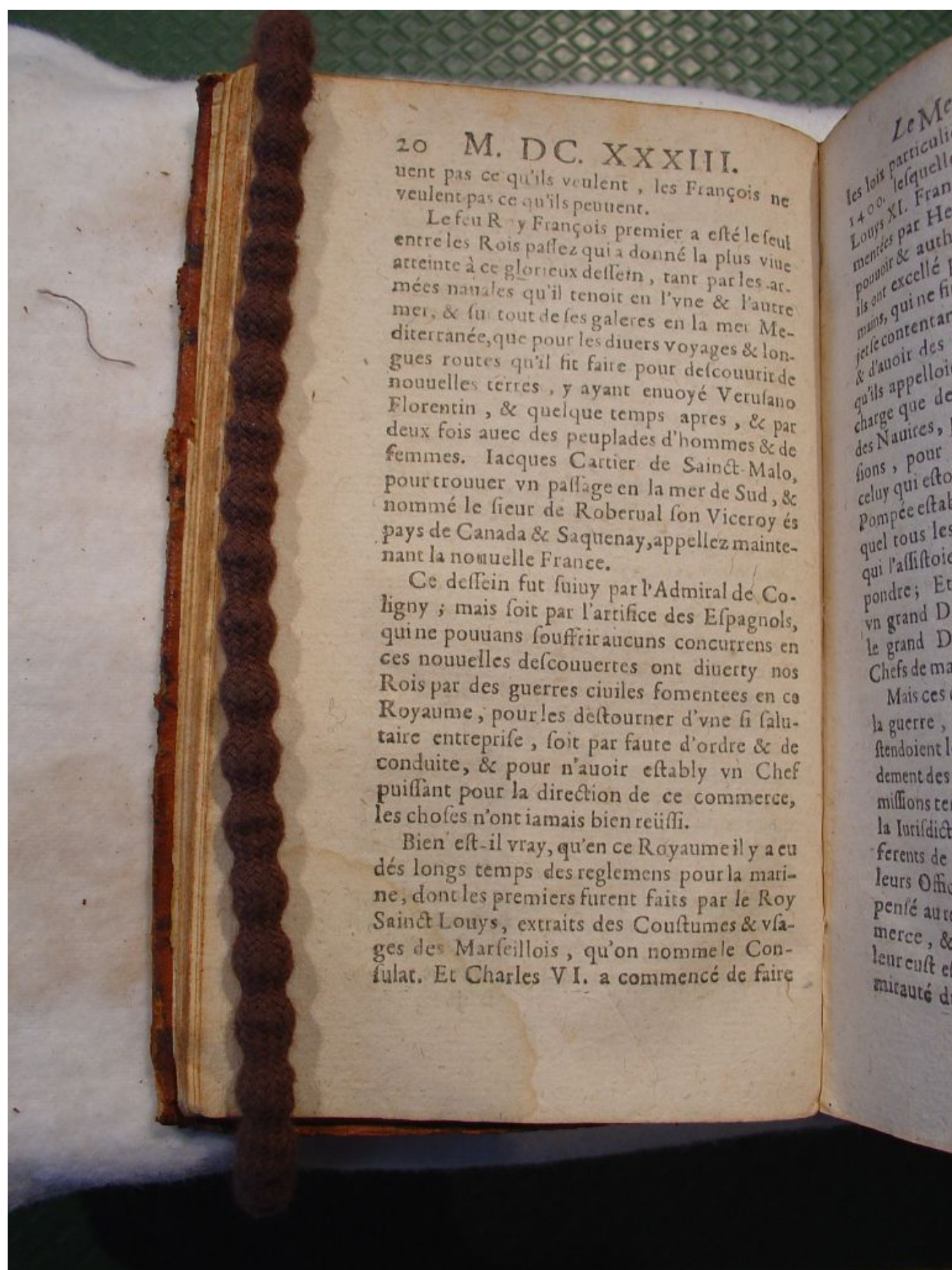
1633_0707.jpg



1633_0708.jpg



1633_0020.jpg



20 M. DC. XXXIII.

uent pas ce qu'ils veulent, les François ne
veulent pas ce qu'ils peuvent.

Le feu Roy François premier a esté le seul
entre les Rois passez qui a donné la plus viue
atteinte à ce glorieux dessein, tant par les ar-
mées navales qu'il tenoit en l'une & l'autre
mer, & sur tout de ses galeres en la mer Me-
diterranée, que pour les diuers voyages & lon-
gues routes qu'il fit faire pour descouvrir de
nouuelles terres, y ayant enuoyé Verusano
Florentin, & quelque temps apres, & par
deux fois avec des peuplades d'hommes & de
femmes. Jacques Cartier de Saint-Malo,
pour trouuer vn passage en la mer de Sud, &
nommé le sieur de Roberual son Viceroy és
pays de Canada & Saquenay, appelez mainte-
nant la nouuelle France.

Ce dessein fut suiuy par l'Admiral de Co-
ligny; mais soit par l'artifice des Espagnols,
quine pouuans souffrir aucuns concurrens en
ces nouuelles descouuertes ont diuertty nos
Rois par des guerres ciuiles fomentees en ce
Royaume, pour les destourner d'une si salu-
taire entreprise, soit par faute d'ordre & de
conduite, & pour n'auoir estably vn Chef
puissant pour la direction de ce commerce,
les choses n'ont iamais bien reüssi.

Bien est-il vray, qu'en ce Royaume il y a eu
dés longs temps des reglemens pour la mari-
ne, dont les premiers furent faits par le Roy
Saint Louys, extraits des Coustumes & vsa-
ges des Marseillois, qu'on nomme le Con-
sulat. Et Charles VI. a commencé de faire

Le Me
les loix particulie
1400. lesquelles
Louys XI. Franç
mentées par He
pouvoir & auth
ils ont excellé p
mains, qui ne fi
perse contentan
& d'auoir des
qu'ils appelloie
charge que de
des Nauires, p
sions, pour
celuy qui esto
Pompée estab
quel tous les
qui l'assistoi
pondre; Et
vn grand D
le grand D
Chefs de ma
Mais ces c
la guerre,
stendoient le
dement des
missions ter
la Iurisdic
ferents de
leurs Offic
pensé aue
merce, &
leur eult es
micituté de

1633_0709.jpg

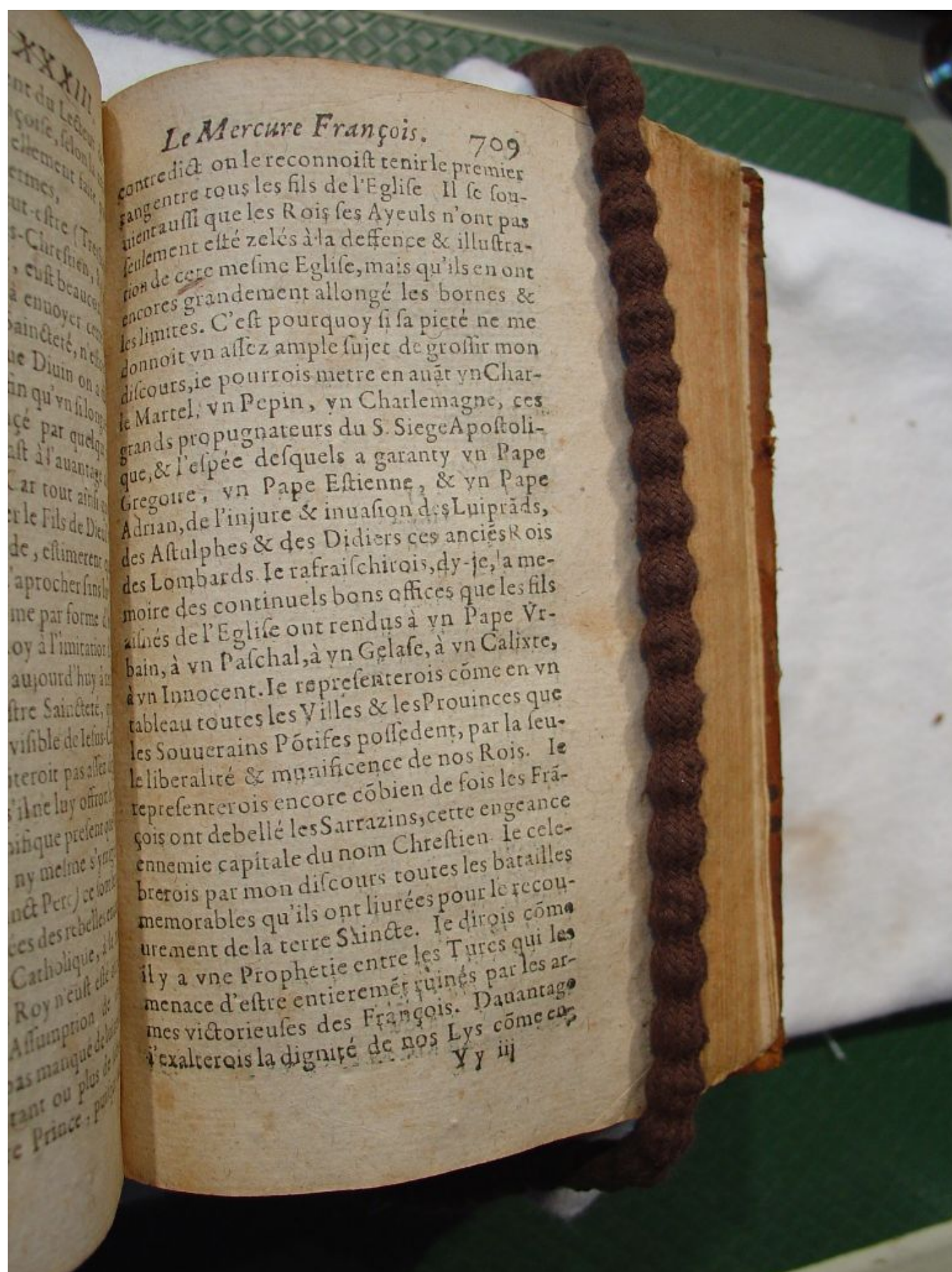


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan